

Le LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015
de 8 heures à 19 heures
BROCANTE / VIDE GRENIERS

PRENOM	
NOM	
ADRESSE: CODE POSTAL _____ VILLE: _____	
① fixe ou portable :	
Adresse mail :	
Numéro pièce d'identité :	
C ^{ie} d'assurance responsabilité civile :	
Adresse C ^{ie} d'assurance:	
<u>POUR LES PROFESSIONNELS</u>	
N° de K BIS :	
N° de ROM :	

TARIFS : FORFAIT DE 2 MÈTRES LINÉAIRES : 6,00€

SOIT : X 6,00 € = €

Joindre : - un chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à :

UCV – BP 235 – 59305 VALENCIENNES cedex

une copie de pièce d'identité en cours de validité,

pour les professionnels une copie de la carte de commerçant ambulant ou un extrait K-BIS récent,

une enveloppe timbrée à votre adresse.

Des permanences auront lieu dans le hall de l'Hôtel de Ville du 1 juillet au 31 juillet 2014,

du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00

Le jour de la Braderie vous devez impérativement déballer avant 8 H 00
faute de quoi l'emplacement pourra être utilisé par un autre exposant, dont
l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable. Aucun remboursement ne
sera fait.

NB : L'UCV ne saurait être tenue responsable d'une annulation ou report de cette manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que se soit. Tous les véhicules sont interdits dans le périmètre de la Braderie sauf camion-magasin. Toute personne occupant un emplacement non répertorié est passible d'une amende et sera contraint de régler tous les dégâts qu'elle aura occasionnés du fait de cette installation. L'UCV sera exonérée de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel.

J'ai lu et accepte le règlement général de la braderie de Valenciennes au dos de cette feuille.

Je suis particulier : j'atteste sur l'honneur ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à..... le/...../ 2014 SIGNATURE :

UCV/Boutiques de Valenciennes
BP 235 - 59 305 VALENCIENNES CEDEX
SIRET 301 274 056 00037
Tél : 06.43.54.09.42
contacts@boutiquesdevalenciennes.fr